

Dossier de l'OHI n° S1/6100/2023

**LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE N° 1  
28 avril 2022**

**3<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-3)**

**Monaco, 25-28 avril 2023**

**ANNONCE ET DISPOSITIONS GENERALES**

Références :

- A. 2<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI – Compte rendu des séances final
- B. Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

**Annnonce de l'Assemblée**

1. Conformément aux références A et B, la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI se tiendra à Monaco du mardi 25 avril au vendredi 28 avril 2023.
2. La réunion de la Commission des finances et la réunion des chefs de délégations se tiendront le lundi 24 avril 2023 après-midi, respectivement à l'Auditorium Rainier III et au Secrétariat de l'Organisation hydrographique internationale (OHI).
3. L'Assemblée est l'organe décisionnel principal de l'OHI (Article V de la Convention relative à l'OHI), et il est essentiel que tous les Etats membres de l'OHI y soient représentés, non seulement afin d'examiner les activités passées de l'Organisation, mais également afin d'adopter un Programme de travail et un Budget de l'OHI efficaces et réalistes pour les trois prochaines années.
4. Le programme provisoire de l'Assemblée est fourni en Annexe A à la présente lettre circulaire de l'Assemblée.

**Format et programme de l'Assemblée**

5. L'Assemblée se tiendra à l'Auditorium Rainier III. Les inscriptions s'effectueront toute la journée du lundi 24 avril 2023, à l'Auditorium. Les autres réunions et événements qui se tiendront au cours de la période de l'Assemblée sont les suivants :
  - a. La Commission des finances se réunira le lundi 24 avril 2023 de 14h00 à 17h00 à l'Auditorium Rainier III afin d'examiner et de discuter des propositions financières et budgétaires. Au maximum, deux représentants de chaque Etat membre peuvent participer à la réunion.
  - b. Une réunion d'information à l'intention exclusive des chefs de délégation des Etats membres se tiendra le lundi 24 avril 2023 de 18h00 à 19h00 au Secrétariat de l'OHI.
  - c. La cérémonie d'ouverture de l'Assemblée aura lieu dans la matinée du mardi 25 avril 2023. Les nouveaux Etats membres ayant adhéré à l'Organisation depuis la deuxième session de l'Assemblée de l'OHI seront invités à présenter leur drapeau à cette occasion.
  - d. Les parties prenantes de l'industrie et les Etats membres seront invités à exposer leurs travaux et activités en matière d'hydrographie et de cartographie marine dans deux zones distinctes de l'Auditorium Rainier III. Les deux expositions seront inaugurées le mardi 25 avril 2023 à la suite de la cérémonie d'ouverture et resteront ouvertes jusqu'au vendredi 28 avril 2023, pour fermeture à midi.

- e. L'élection pour les postes de Secrétaire général et de Directeur de l'OHI aura lieu le vendredi 28 avril 2023 au matin.

6. D'autres réunions impliquant les Etats membres peuvent être organisées pendant la période de l'Assemblée, le cas échéant. Les présidents des organes concernés qui souhaitent organiser ces réunions sont invités à informer le Secrétariat de l'OHI de leurs besoins avant le 31 décembre 2022, en précisant leurs préférences de dates et le nombre de participants prévu. Ceci permettra au Secrétariat de l'OHI de prendre les dispositions nécessaires.

7. L'Assemblée se réunira en session plénière afin d'examiner les comptes rendus du président du Conseil et du Secrétaire général correspondant aux programmes de travail de l'OHI, ainsi que toutes propositions soumises à l'examen de l'Assemblée, y compris le rapport du premier cycle triennal, le plan stratégique de l'OHI et le programme de travail et le budget de l'OHI pour la période 2024-2026. Toutes les propositions devront se référer à l'un des trois programmes de l'OHI. Des questions thématiques relatives aux programmes pourront également être examinées, selon qu'il convient.

8. Des rapports seront rédigés par le Secrétariat de l'OHI, à partir des informations dont dispose le Secrétariat de l'OHI et des contributions de la présidente du Conseil de l'OHI (soutenus par les comités de l'OHI – Comité des services et des normes hydrographiques (HSSC), Comité de coordination inter-régional (IRCC)) et Commission des finances (FC)).

### **Soumission de propositions à l'Assemblée**

9. Afin de respecter le calendrier indiqué dans la règle 9 des Règles de procédure de l'Assemblée de l'OHI, toute proposition ou soumission y relative à examiner devra être soumise par les Etats membres, le Conseil ou le Secrétaire général au plus tard le 20 décembre 2022.

10. Toutes les soumissions relatives à l'Assemblée seront collationnées et traduites par le Secrétariat de l'OHI et seront mises à disposition des Etats membres en anglais et en français.

### **Lettres circulaires de l'Assemblée prévues**

11. L'Annexe B contient la liste des lettres circulaires de l'Assemblée qu'il est prévu de publier ainsi que les échéances ciblées. Il est demandé aux Etats membres de respecter les dates limites de réponse afin d'assurer le meilleur déroulement possible des préparatifs de l'Assemblée.

### **Délégations et inscriptions des Etats membres**

12. Il est très important que le Secrétariat de l'OHI soit informé le plus tôt possible du nombre et du nom des représentants qui participeront à l'Assemblée afin de faciliter la logistique et la configuration du lieu de l'Assemblée. L'inscription à l'Assemblée sera possible en ligne à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et jusqu'au 20 mars 2023 via le site web de l'OHI ([www.iho.int](http://www.iho.int)), à l'adresse :

(Accueil > A propos de l'OHI > Assemblée > 3<sup>ème</sup> Session (2023) > Enregistrement)

Les Etats membres sont invités à s'inscrire dans les meilleurs délais possibles.

13. Les Etats membres qui ne sont pas en mesure de s'inscrire en ligne peuvent transmettre la liste de leurs délégués, en précisant le nom du chef de délégation, au Secrétariat de l'OHI (par courriel : [info@iho.int](mailto:info@iho.int) ou par télécopie : +377 93 10 81 40) au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2023 à l'aide du formulaire d'inscription des délégués fourni en Annexe C ou du formulaire Excel qui sera disponible à l'adresse web mentionnée ci-dessus.

14. Veillez noter que les dispositions en matière de passeports et de demandes de visas incombent à chaque délégué. Les formalités nécessaires doivent être finalisées avant le départ pour Monaco. Les délégués qui pourraient avoir besoin d'invitations personnalisées pour leur demande de visa doivent prendre contact avec le Secrétariat de l'OHI. Le passage de la frontière entre la France et Monaco ne fait pas l'objet de formalités particulières, toutefois, un visa Schengen ou toute autre demande d'entrée valable est nécessaire pour entrer en France.

## **Réservation d'hôtel**

15. Tous les participants doivent procéder eux-mêmes à leur réservation d'hôtel. Une liste d'hôtels situés dans les environs, dans lesquels des délégués ont effectué des réservations par le passé, est fournie sur le site web de l'OHI : [https://iho.int/uploads/user/About%20IHO/Assembly/Assembly3/Monaco\\_Hotels.pdf](https://iho.int/uploads/user/About%20IHO/Assembly/Assembly3/Monaco_Hotels.pdf) et sur les sites web de réservation d'hôtel suivants : ([http://www.monte-carlo.mc/index-hotels\\_monaco-fr.html](http://www.monte-carlo.mc/index-hotels_monaco-fr.html)) et ([www.booking.com](http://www.booking.com)).

16. Les chambres d'hôtel seront très recherchées, étant donné que d'autres manifestations auront lieu à Monaco en même temps que l'Assemblée. Les réservations devront par conséquent être effectuées bien avant l'Assemblée ; il est vivement recommandé aux Etats membres d'effectuer les réservations d'hôtel dès que possible. Les Etats membres qui souhaitent une assistance eu égard à leur réservation d'hôtel peuvent contacter Mme Lorène Chavagnas à l'adresse : [info@iho.int](mailto:info@iho.int) ou par téléphone : +377 93 10 81 00.

## **Conclusion**

17. L'Assemblée est l'organe décisionnel le plus important de l'OHI, et il est essentiel que tous les Etats membres de l'OHI y soient représentés afin d'examiner les propositions et les comptes rendus qui seront soumis, afin de rédiger et d'adopter les résolutions appropriées et pour approuver le programme de travail et le budget de l'OHI pour la période 2024-2026. Nous comptons sur votre présence à Monaco pour cet événement majeur en avril 2023.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS  
Secrétaire général

## **Diffusion :**

- Etats membres de l'OHI
- Présidente du Conseil de l'OHI
- Présidents des comités de l'OHI : IRCC, HSSC, CF
- Organisations / agences observatrices de l'OHI

## **Annexes :**

- A. Programme provisoire de l'Assemblée
- B. Lettres circulaires de l'Assemblée prévues
- C. Formulaire d'inscription des délégués

**PROGRAMME PROVISoire DE L'ASSEMBLEE**

*Note : Tous les événements auront lieu à l'Auditorium Rainier III excepté lorsqu'il en est indiqué autrement.*

**3<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

Monaco, 25-28 avril 2023

	Lundi 24 avril	Journée entière	Enregistrement des délégués
		Après-midi	Réunion de la Commission des finances (Auditorium) et réunion des chefs de délégation (Secrétariat de l'OHI)
<b>Jour 1</b>	<b>Mardi 25 avril</b>	Matin	Cérémonie d'ouverture Ouverture des expositions de l'industrie hydrographique et des Etats membres Photo officielle
		Après-midi	Rapport de la présidente du Conseil Rapport du Secrétaire général Programme de travail 1 : propositions et thèmes d'actualité
<b>Jour 2</b>	<b>Mercredi 26 avril</b>	Matin	Programme de travail 1 : propositions et thèmes d'actualité (suite)
		Après-midi	Programme de travail 2 : propositions et thèmes d'actualité
<b>Jour 3</b>	<b>Jeudi 27 avril</b>	Matin	Programme de travail 3 : rapports des présidents des CHR, propositions et thèmes d'actualité
		Après-midi	Session à thème : défis à venir pour l'hydrographie dans le cadre de la Décennie de l'océan
<b>Jour 4</b>	<b>Vendredi 28 avril</b>	Matin	Election aux postes de Secrétaire général et de Directeur de l'OHI  Clôture des expositions de l'industrie hydrographique et des Etats membres
		Après-midi	Rapport de la Commission des finances Programme de travail et budget 2024-2026  Cérémonie de clôture

## LETTRE CIRCULAIRES DE L'ASSEMBLEE (LCA) PREVUES

3<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

Monaco, 25-28 avril 2023

Date de publication prévue	LCA N°	TITRE	Date cible de réponse des EM
28/04/2022	01	Annonce et dispositions générales	20 mars 2023
06/05/2022	02	Appel à candidatures pour les postes de Secrétaire général et Directeur de l'OHI	14 avril 2023
A l'arrivée des réponses	02/bis	Nomination des candidats aux postes de Secrétaire général et Directeur de l'OHI	
10/05/2022	03	Invitation à la soumission de propositions à l'Assemblée par les Etats membres	20 décembre 2022
16/05/2022	04	Observateurs à la 3 <sup>ème</sup> session de l'Assemblée de l'OHI	25 juillet 2022
20/05/2022	05	Visites de navires et réceptions	07 novembre 2022
20/06/2022	06	Invitation à l'exposition des Etats membres du 25-28 avril 2023. Les dates limites pour les Etats membres sont : - intention de participer : - formulaire de participation : - fourniture du matériel à afficher au Secrétariat de l'OHI :	03 octobre 2022 06 février 2023 27 mars 2023
29/08/2022	07	Observateurs invités – (réponses à la LCA 4) Soumission des listes finales pour approbation	01 novembre 2022
23/09/2022	08	Appel à soumettre les chiffres de tonnage	05 décembre 2022
05/10/2022	09	Propositions soumises par les EM, le Conseil et le Secrétaire général. (Réponses à la LCA 3) Appel à commentaires et propositions additionnelles	20 décembre 2022
24/10/2022	10	Appel à candidatures à la présidence de l'Assemblée	20 décembre 2022
25/10/2022	11	Exposition des Etats membres de l'OHI (réponses à la LCA 6)	
14/11/2022	12	Approbation de la liste finale des observateurs (réponses à la LCA 7)	
09/01/2023	13	Election du président de l'A-3 (réponses à la LCA-10)	27 février 2023
01/02/2023	14	Participations à l'exposition de l'industrie hydrographique	
06/02/2023	15	Diffusion des documents de l'Assemblée : - Proposition de Programme de travail & Budget triennaux pour l'OHI pour 2024-2026 - Rapport financier préliminaire pour 2021-2023 - Liste provisoire des candidats aux postes de Secrétaire général et de Directeur	
13/02/2023	16	Diffusion des documents de l'Assemblée : - Ordre du jour et programme provisoires - Liste consolidée des propositions et commentaires des EM ( <i>Livre rouge</i> ) - Rapports de la présidente du Conseil et du Secrétaire général - Liste provisoire des documents de l'Assemblée	
23/02/2023	17	Diffusion des documents de l'Assemblée : - Programme de l'Assemblée et ordre du jour provisoire à jour - Tableau des tonnages, parts et voix - Liste provisoire des participants	
14/04/2023	18	Liste finale des candidats aux postes de Secrétaire général et de Directeur de l'OHI	

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES DELEGUES**

(Seulement pour les Etats membres qui ne sont pas en mesure de s'inscrire en ligne)

**(à retourner à l'OHI au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2023)****3<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI**

Monaco, 25-28 avril 2023

**DELEGATION DE L'ETAT MEMBRE****PAYS :****Organisation :**

<b>Chef ou membre de délégation</b>	<b>Rang ou titre</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom (Nom de famille) (1)</b>	<b>Accompagnant (s)</b>

(1) Souligner le nom habituellement utilisé en cas de double nom de famille, comme dans les pays hispanophones.

**Soumis par :** Rang ou titre :Prénom :Nom :**Informations de contact :****Courriel :****Téléphone :****Télécopie :**